



## Directive 428 (1986)<sup>1</sup>

# Organisation d'une manifestation sur les expériences intercommunautaires et interculturelles

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa [Recommandation 968 \(1983\)](#) relative aux attitudes et mouvements xénophobes dans les États membres à l'égard des travailleurs migrants et sa Directive no 420 (1983),
2. Charge sa commission des migrations, des réfugiés et de la démographie, en collaboration avec la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, la commission de la culture et de l'éducation, la commission des questions juridiques et la commission des relations parlementaires et publiques, d'organiser en 1987 une manifestation qui :
  - a. mettra en lumière les expériences intercommunautaires et interculturelles dans différents pays membres ;
  - b. réunira les représentants de tous les milieux intéressés ;
  - c. stimulera le lancement de campagnes nationales pour une société multiculturelle.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 25 avril 1986 (8e séance) (voir [Doc. 5539](#), rapport de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie). Texte adopté par l'Assemblée le 25 avril 1986 (8e séance).

